

PLATEFORME DE DISCUSSION

DE LA

COMMISSION DES RELATIONS INTERPROFESSIONNELLES

L'action que nous menons rejette le simple aménagement technocratique des systèmes actuels. Elle remet en cause les cadres politiques, sociaux et économiques capitalistes.

Elle part sur les bases suivantes :

1° - La contestation permanente, individuelle et collective, est la condition pour la création du cadre de la vie de l'homme.

2° - L'aménagement du territoire et la production du domaine bâti sont des activités collectives et non le privilège exclusif de telle ou telle profession ou corps constitué.

3° - Toute organisation de ces activités devra tenir compte de cet aspect collectif et ne saurait être calquée sur les structures des actuels groupements professionnels.

4° - Une nouvelle organisation ne sera ni strictement professionnelle ni définitive. Elle évoluera en fonction de la recherche fondamentale et en concertation permanente avec l'Université.

-- COMMISSION DES RELATIONS INTERPROFESSIONNELLES
DE L'EX -- ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES
BEAUX ARTS.

-- COMITE D'ACTION POUR LES RELATIONS INTERPROFES
SIONNELLES DANS LA PRODUCTION DU DOMAINE BATI,
DE L'ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES.

- EX-ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX ARTS -

Dans le cadre des motions des 15 et 22 Mai 1968 et de la plateforme de discussions ci-dessous, les contacts engagés par la commission ont pour but :

1° - D'inciter les étudiants et professionnels contactés à se déterminer par rapport au mouvement étudiant.

2° - De susciter la création de comités d'action. Ces comités sont invités, pour déterminer leur action commune, à se réunir :

Le SAMEDI 1er JUIIN A 17 H.
à l'Ex-Ecole Nationale Supérieure des
Beaux Arts - 14 Rue Bonaparte -

(Renseignements au bureau d'information
dans la cour)
